

AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **31 octobre au 30 novembre 2016** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de LANDEVANT. concernant le projet présenté par la SCEA DE KERVENO LE VAL (représentée par M. Jean-Pierre FORMAL, gérant), dont le siège social est situé au lieu-dit "Kerveno le Val" 56690 LANDEVANT, en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter, après restructuration et mise à jour du plan d'épandage un effectif de 416 truies, 1350 porcelets et 40 cochettes soit 1558 animaux équivalents, à l'adresse suivante : "Kerveno le Val", au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de LANDEVANT aux jours et horaires suivants:

- *Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 08h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h30*
- *les mercredis : de 08h45 à 12h00*
- *les samedis de 09h30 à 12h00*

la mairie de LANDEVANT sera fermée:

- *le mercredi 1er novembre 2016 et le vendredi 11 novembre 2016*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 30 novembre 2016 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de LANDEVANT
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau -1 allée du Général Le Troadec BP 520 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr